

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

Secrétariat Général du Gouvernement

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2022/ **0441** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD-CADRE DE FINANCEMENT
RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE LABE-
MALI ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE
ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition,

Vu l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux ;

Vu la Loi L/2022/004/CNT du 18 mai 2022 portant autorisation de ratification d'un Accord-cadre de financement ;

Vu le Décret D/2022/0439/PRG/CNRD/SGG du 30 septembre 2022 portant promulgation de la Loi L/2022/004/CNT du 18 mai 2022 ;

Vu le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord-cadre de financement, signé le 03 avril 2022, entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement, relatif au projet de construction de la route Labé-Mali de 107 km pour un montant de cent-cinquante-neuf millions d'Euros (159 000 000 Euros).

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **30 SEPT 2022**



Colonel Mamadi DOUMBOUYA